



#ÀVOSCÔTÉS

Retour sur le lieu de travail : principes et mesures applicables

La protection de la santé des postières et des postiers reste la priorité de La Poste dans la mise en œuvre de son plan de déconfinement. Après échanges avec les organisations syndicales, des principes nationaux sont actés pour assurer un retour sur site en toute sécurité aux postiers confinés à domicile.

Depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19, La Poste a défini la protection de la santé des postiers comme un prérequis à toute activité. Après échanges avec les organisations syndicales représentatives, La Poste a élaboré un document qui regroupe les principes nationaux incontournables du déconfinement à La Poste. Ils conditionnent, pour chaque établissement ou service, la reprise de l'activité ou le retour progressif des postiers en télétravail ou dispensés d'activités vers le rythme de travail habituel.

Les conditions sanitaires requises sur site

La reprise d'activité sur site est conditionnée à certaines mesures sanitaires. Ainsi les locaux doivent être nettoyés par les sociétés de nettoyage selon des normes sanitaires renforcées. Les postiers seront en charge d'un nettoyage complémentaire de leur poste de travail. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'accueil des sites et à l'entrée des RIE. Ces derniers seront aménagés dans le respect des règles de prévention. A défaut d'ouverture des RIE, des plateaux repas pourront être mis à disposition.



Les mesures de protection

Le retour sur site se fait dans le respect des gestes barrières. Une distance de protection d'1 mètre minimum doit être appliquée dans tous les échanges et quels que soient les lieux. Un module de formation en e-learning aux gestes barrière sera prochainement disponible dans l'offre de formation libre-service (OLS). La Poste équipera aussi ses collaborateurs de 3 ou 4 masques par jour et par personne, pour le temps de travail, les transports collectif et le covoiturage.

Les personnes maintenues en confinement

Sont maintenues en confinement, les postiers fragiles, ceux qui ont été en contact étroit avec une personne ayant le Covid-19 ou des symptômes évocateurs, les parents contraints de garder leurs enfants, les aidants familiaux qui ont besoin de rester à domicile pour s'occuper d'un proche, les stagiaires. Toute personne qui éprouverait une difficulté spécifique lors du déconfinement peut solliciter un entretien avec son responsable RH ou médical.

Reprise de l'activité sur le lieu de travail

En fonction de leur activité, le retour sur le lieu de travail des postiers s'effectuera différemment. Les principes ont déjà été posés jusqu'au 2 juin 2020. Les postiers qui ne peuvent pas télétravailler, compte tenu de leur activité ou de leur équipement à domicile, reviennent sur leur site de travail. Les modalités de reprise du travail sur site sont déterminées avec leur manager. Pour les personnes contraintes d'utiliser les transports en commun, notamment en Ile-de-France, le télétravail à temps plein est à privilégier jusqu'au 2 juin.

Enfin, les collaborateurs qui disposent d'un mode de transport individuel (véhicule, vélo...) peuvent travailler sur site, sous réserve que les mesures barrières et de distanciation soient respectées. Un échange avec le manager déterminera la fréquence de travail sur site (1 à 2 jours par semaine à titre indicatif). Ce principe facilite la mise en place d'une rotation pour respecter la distance de protection. Dans tous les cas, la pratique des horaires décalés est encouragée.

Organisation de réunions physiques

Les réunions physiques peuvent se tenir, dans la limite de 8 personnes et si la distance de protection est respectée. Les déplacements intersites en proximité sont limités au strict nécessaire et sans utiliser des transports en commun.

La présence de visiteurs externes ou de consultants est possible dans la mesure où ces derniers respectent les mêmes consignes sanitaires que les postiers sur le site.

Pour télécharger la plateforme d'engagement qui regroupe les principes nationaux de déconfinement à La Poste, [cliquez ici](#).

Pour en savoir plus, RDV sur l'application mobile Forum !



Télécharger Forum, l'actu de La Poste sur les stores Google, Apple, Facticeo ou scanner un QR code ci-contre :



Google Play



App Store